

ACCUEILS PERISCOLAIRES RESTAURATION SCOLAIRE

MISE A JOUR DES CALENDRIERS DE RESERVATION

Pensez à actualiser régulièrement les calendriers de réservations

- **accueils périscolaires (matin, soir)**
- **activités du mercredi aux Galopins**
- **restauration scolaire**

La réservation est indispensable pour que votre enfant soit accueilli dans de bonnes conditions. Elle est obligatoire.

Le fait de ne pas réserver génère une majoration du tarif pour les accueils périscolaires du matin du et du soir (*art. 5 du règlement périscolaire*) ainsi que pour la restauration (*art. 5 du règlement restauration scolaire*)

Le mercredi après-midi votre enfant ne pourra être accueilli aux Galopins si sa place n'a pas été réservée au plus tard le jeudi précédent (*art. 4 du règlement périscolaire*)